Colloque FLAREP-ANVT - 19-20-21 octobre 2024 - FLANDRE

Les langues régionales en France /ou/ comment construire au milieu du tumulte

Les Langues Régionales dans l'enseignement, 3 ans après la loi Molac
Formation initiale, formation continue, développement de l'offre

Alà Baylac-Ferrer, directeur adjoint de la Faculté de Catalan – Université de Perpinyà

président de l'APLEC

1. **Formation: la clé pour le lancement et la montée en puissance de l'enseignement**
2. **Les éléments déterminants pour la production d'enseignants: l'exemple des formations de catalan**
3. **Expériences et dispositifs en Catalogne Nord**
4. **Le rôle de l'OPLC**
5. **Problèmes récurrents**

Les Langues Régionales dans l'enseignement, 3 ans après la loi Molac
Formation initiale, formation continue, développement de l'offre

FORMATION: la clé pour le lancement et la montée en puissance de l'enseignement

- Pas nécessairement lié à la loi Molac, ni à la circulaire de 2021
- Formation = ressource basique
- Université
- Concours
- Ressources humaines

Formation, la clé

Le développement de l'enseignement bilingue n'est pas nécessairement lié à la loi Molac, ni à la Circulaire de 2021.

Ces outils ont fixé le cadre et sont à disposition des **acteurs** du terrain ;
Ce sont eux qui sont déterminants pour l'application de la règlementation.

La formation est la ressource basique pour développer l'enseignement des langues régionales

L'université est la fondation de toute politique de développement.

Les concours existent (même s'ils ne sont pas parfaits) **mais** leur gestion incombe au Ministère de l'Éducation, MEN auprés duquel il faut faire pression en permanence.

Les ressources humaines existent mais une grande partie est « dormante » ou non exploitée ou mal gérée par l'EN pour mettre en place l'enseignement généralisé des/en LR.

Les Langues Régionales dans l'enseignement, 3 ans après la loi Molac
Formation initiale, formation continue, développement de l'offre

Les éléments déterminants pour la production d'enseignants: l'exemple des formations de catalan

- Licence (LLCER) Catalan
- Master (EEI) Études catalanes
- DU CeLCat
- Masters MEEF : primaire et secondaire
- Locuteurs transfrontaliers
- CAPES
- CRPE spécial
- Habilitations

La licence de catalan (LLCER, parcours catalan de la mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales) et le **master d'Études** catalanes (Études européennes et internationales ; parcours Recherche Études Catalanes ou parcours Relations Transfrontalières) ont des contenus variés qui répondent aux besoins de professionnels compétents en catalan dans de nombreux domaines (traducteurs, journalistes, gestionnaires de patrimoines, commerciaux, historiens, juristes, agent de collectivité territoriale…) DONT les enseignants (de la maternelle à l'université). Cf. plaquettes de présentations (accés: https://ifct.univ-perp.fr/licence#presentation).

Les DU CeLCat (diplômes d'universités Certificats de Langue Catalane) sont au nombre de 4, correspondant aux niveaux du Cadre européen commun de référence pour l'enseignement des langues (CECRL) : A1, A2, B1, B2. Chacun comporte 48h de cours présentiel par an (2h par semaine, de 18h à 20h) + 52h d'équivalent autoformation tutorée, soit 100h de travail. Les droits d'inscriptions sont de 200€ pour l'année ; l'inscription est gratuite pour les étudiants déjà inscrits à l'université de Perpinyà ainsi que pour les personnels. Les cours sont adossés aux cours de langue existants pour les formations des diplômes d'État (licence, master) d'autres cursus de l'université.

Les masters MEEF (pour l'enseignement secondaire et pour le primaire) existent, mais sont régulièrement confrontés à des problèmes de déficit de candidats, en partie inhérent au nombre faible de postes ouverts au concours par le Ministère (1 poste au CAPES, 4 postes au CRPE spécial). Le MEEF parcours catalan préparant au CRPE spécial (Université de Montpellier) est inadapté à l'enseignement bilingue (seulement 2h de didactique du catalan par semaine).

Les concours – CAPES de catalan et CRPE spécial – permettent d'alimenter le vivier d'enseignants ; mais le nombre des postes au concours ne suffit pas à couvrir les besoins. Les informations remontant du terrain vers le Ministère font régulièrement état d'absence de nécessité alors que tous les établissements ne sont pas pourvus et que la loi Molac est loin d'être appliquée.

Les habilitations sont un moyen (complémentaire au concours) d'augmenter la ressource enseignante en catalan. Elle nécessite de recenser les locuteurs compétents, éventuellement de leur apporter un complément de formation (continue) et de les accompagner tant en matière de compétence linguistique que de motivation et application de la didactique de l'enseignement bilingue.

Les conseillers pédagogiques de catalan (2 pour le département) assurent ce travail d'encadrement et de supervision ; mais ils sont en nombre insuffisants pour les besoins.

Les Langues Régionales dans l'enseignement, 3 ans après la loi Molac
Formation initiale, formation continue, développement de l'offre

Expérience et dispositifs existants pour le catalan

- **DU** Études Catalanes (fin années 70)
- DEUG - **Licence** 1982-1984
- **CAPES** 1992
- **CRPE** 2002
- **Formation OPLC-Université** pour PE et PRCE 2023
- Incitation APLEC-OPLC (**bourse** paiement inscription université)
- **Locuteurs transfrontaliers**

RESSOURCES HUMAINES de CATALAN

- **50** PRCE
- **182** PE

(136 en classes bilingües)

- **40** intervenants APLEC
- 5 titulaires à l'université + 18 vacataires

aplec ASSOCIACIÓ PER A L'ENSENYAMENT DEL CATALÀ
UNIVERSITAT PERPINYÀ VIA DOMICIA
INSTITUT FRANCO CATALÀ TRANSFRONTERER

DU d'études catalanes (créé dans les années 1970) est mis en place à l'université par des professeurs militants avec le financement (cout relativement limité) de collectivités territoriales (Département)

Les diplômes d'État – DEUG, licence, master – sont créés dans la foulée (1982-1984 et suivants) grâce à des enseignants universitaires militants et impliqués et l'appui politique d'élus (indispensable pour solliciter le Ministère et présenter les dossiers de demande de formation).

Les mêmes enseignants universitaires et politiques montent les dossiers et obtiennent la création du CAPES (1992) et du CRPE spécial (2002), en lien avec d'autres langues.

L'OPLC – Office Public de la Langue Catalane – en soutien de l'APLEC incite à se former au catalan et à s'orienter vers les concours de l'enseignement par des bourses qui couvrent le cout d'inscription en licence ou master de catalan à l'université (depuis 2022). Ce dispositif s'applique aux intervenants extérieurs employés par l'APLEC pour initier les élèves au catalan dans les écoles primaires (10 000 élèves sur 40 000).

Le recours aux locuteurs transfrontaliers vient compenser le manque de catalanophones – et de candidats aux formations et aux concours – en Catalogne Nord. L'APLEC recrute via annonces et sur entretien des Catalans du sud souhaitant travailler à Perpignan dans le cadre de l'enseignement du catalan. De même un tiers des certifiés de catalan enseignant en secondaire sont des catalanophones du sud de la frontière (de Catalogne Sud, València, Mallorca, Andorra).

Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public

flarep.com

A.N.V.T. I.L.R.F.

Les Langues Régionales dans l'enseignement, 3 ans après la loi Molac
Formation initiale, formation continue, développement de l'offre

Perspective de développement de l'enseignement du catalan

- Accord cadre 2021 : catalan pour tous et partout avant 10 ans
- Plan d'ouverture de sections bilingues OPLC-Région-Département-EN-APLEC (2024)
- Convention (en préparation)

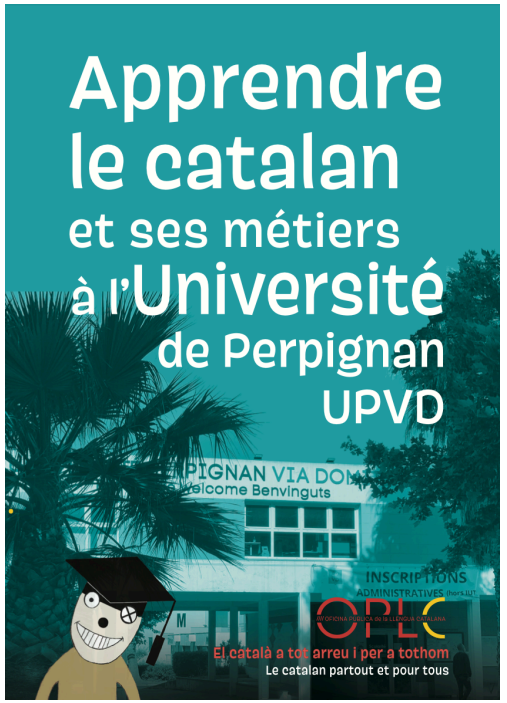

aplec ASSOCIACIÓ PER A L'ENSENYAMENT DEL CATALÀ

UNIVERSITAT PERPINYÀ VIA DOMICIA

INSTITUT FRANCO CATALÀ TRANSFRONTERER

L'Accord cadre (2021) prévoit le « catalan partout et pour tous » à un horizon de 10 ans. Il est totalement phase avec le principe de généralisation de la loi Molac. Signé par l'Éducation nationale, la Région et le Département sous l'égide de l'OPLC.

Un plan d'ouvertures de sections bilingues OPLC-Région-Département-Éducation nationale est mis en route à la rentrée 2024, sous forme de commission de travail souhaitée par la DASEN et réunissant l'IPR de catalan et chargé de mission pour le Rectorat, l'IEN en charge du catalan, les conseillers pédagogiques de catalan, les représentants de collectivités – Région, Département – et l'APLEC, sous la conduite de l'OPLC. Ce plan vise à mettre en application une feuille de route conduisant à la reprise d'ouverture de nouvelles sections bilingues dès la rentrée 2025, et à planifier l'étude de faisabilité de nouvelles sections dans les années à venir.

L'objectif est d'établir la prospection concertée de communes – et d'écoles – où l'ouverture est possible ou souhaitable (20 ou 30 à solliciter par an). L'APLEC qui intègre cette année la mission de représentation de parents d'élèves dans ses objets va dédier des moyens à susciter la demande des parents sur le terrain.

Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public

flarep.com

A.N.V.T. I.L.R.F.

Les Langues Régionales dans l'enseignement, 3 ans après la loi Molac
Formation initiale, formation continue, développement de l'offre

Points problématiques

- Candidats insuffisants aux concours
- Nombre de postes insuffisants
- Master MEEF 1er degré inadapté à l'enseignement bilingue
- Déficit d'organisation et d'optimisation des ressources humaines

Solutions

- Quota de postes bilingues au CRPE
- Bourses incitatives aux études de LR et préparation concours
- Pilotage concerté de l'organisation de l'enseignement DE/En langue régionale EN avec les OPL, collectivités et associations

aplec ASSOCIACIÓ PER A L'ENSENYAMENT DEL CATALÀ

UNIVERSITAT PERPINYÀ VIA DOMICIA

INSTITUT FRANCO CATALÀ TRANSFRONTERER

Insuffisance de candidats et de postes aux concours. Le cercle vicieux est alimenté par l'Éducation nationale qui ne fait pas preuve de volonté de résoudre le problème, ni de trouver de solution.

C'est aux acteurs locaux – associations, parents, élus, syndicats – de trouver des solutions et de maintenir une pression constante sur le Ministère.

Une piste pourrait être d'obtenir un quota de postes bilingues au CRPE spécial.

Déficit d'organisation des ressources humaines. Des solutions existent.

En premier lieu, obtenir le pilotage de l'enseignement de/en langue régionales par l'OPL en concertation avec les collectivités et les associations.

Privilégier le modèle 1 maitre / 1 langue (au lieu d'1 maitre / 1 classe) aussi longtemps qu'il y a pénurie d'enseignants bilingues.

Refuser les affectations de titulaires du CRPE spécial en classes monolingues.

Détecter systématiquement les locuteurs et PE compétents pour optimiser les « ressources dormantes ».

Augmenter le nombre de conseillers pédagogiques pour accompagner les enseignants bilingues et volontaires pour assurer l'initiation dans leur classe.